

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Cergy

Introduction

Mesdames et Messieurs les candidats aux élections municipales de la ville de CERGY ALLEZ-Y A VELO, association locale pour le développement des trajets quotidiens en vélo sur Cergy Pontoise depuis 1989 (voir manifeste déposé sur la plate-forme de la FUB) et rattachée à la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) souhaite connaître vos propositions dans ce domaine.

Merci de bien vouloir répondre aux questions ci-après avant le 6 mars 2020.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *en cohérence avec le schéma directeur de la Communauté d' Agglomération et celui du Conseil Départemental et le futur Rer V francilien (réseau de 650 kms d' autoroutes réservées au volant qui passerait par les gares de Pontoise et de Cergy Préfecture).*

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an. *avec participation des associations de vélo et des différents services de la ville (scolarité, logement....)*

Action n°3 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement. *pour partager largement une culture du "vélo" dans les services municipaux*

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Boulevard de l'Oise. Boulevard du Golf, Rue de Vauréal, Rue de Pontoise, Avenue du Parc, avenue du sud, Boulevard du port...

Action n°5 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : maisons de quartiers, équipements sportifs, culturels, établissements d'enseignement, gares, commerces avec indication du temps de parcours en complément du jalonnement existant

Action n°6 :

Mettre le vélo au cœur des nouveaux quartiers (plaine des Linandes, Closbilles), du village, de l'accès à tous les centres gares, des berges de l'Oïse, Boulevard de la paix

Action n°7 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Boulevard de l'Oise, carrefour avenue du nord/ avenue du ponceau, prolongation avenue du terroir, boulevard de l'Hautil et très nombreux ronds points et carrefours.

Action n°8 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable. *et limiter le stationnement des véhicules sur les pistes cyclables*

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°9 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.
au niveau des centres gares, du village

Action n°10 :

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse pour mettre Cergy et l'agglomération en cohérence avec la ZFE de la métropole du Grand Paris avec une limitation de la circulation automobile dans la ville en cas d'insuffisance de qualité de l'air.
diminuer la vitesse maximale autorisée sur l' A15.

Action n°11 :

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés. comme la rocade Jouy-le-moutier - pont de la D55 et le projet de la A104 pour remplacer la N184 aux abords de l'agglomération.

Action n°12 :

Réaménager les avenues qui sont à 2×2 voies en 2×1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Boulevard de l'Oise, Boulevard de la paix, boulevard du port, boulevard de l'Hautil.....

Action n°13 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. au niveau des centres gares

Action n°14 :

Réserver les zones suivantes aux modes actifs et aux transports en commun : à proximité des 3 gares.

Action n°15 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.
ex carrefour avenue palette / boulevard de l'oise

Action n°16 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°17 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement des cergyssois et des rurbains qui travaillent ou prennent le Rer sur Cergy.

Action n°18 :

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.
proposer des parkings longue durée aux sorties de l'A15 reliés par transport en commun et location vélos (libre service ?) et pistes cyclables aux centres gares.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°19 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé à toutes les gares et au niveau des parkings, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°20 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les “arrache roue”) dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces, des maisons de quartier, des centres culturels, établissements sportifs, centres de soins

Action n°21 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. inciter les bailleurs sociaux à se rapprocher du programme alveole

Action n°22 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°23 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°24 :

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Parallèlement, et conformément à l'action 29 du PLD de l'agglomération, faire évoluer le PLU afin de limiter l'espace de stationnement dédié aux voitures particulières dans les constructions nouvelles.

Action n°25 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.
sur trois centres gares

Action n°26 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

renforcer le budget fonctionnement de véloservices pour permettre une présence plus répartie sur le territoire à chaque pôle gare des ateliers ; soutenir le vélo école de GSV (Vauréal) ou UN VELO QUI ROULE (Maurecourt) pour des actions sur CERGY.

Promouvoir une culture vélo

Action n°27 :

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°28 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°29 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°30 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents

municipaux.